



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



**Traité International**  
SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

**TRAITÉ INTERNATIONAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES  
POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

**QUATRIÈME RÉUNION DU GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES  
SUR LES DROITS DES AGRICULTEURS (PARTIE I)**

**4-7 mai 2021**

**RAPPORT**

**OUVERTURE DE LA RÉUNION**

1. La quatrième réunion du Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (Groupe d'experts) s'est tenue par voie électronique en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et l'interprétation simultanée a été assurée en arabe, espagnol et français.
2. La réunion a été ouverte par M<sup>me</sup> Svanhild-Isabelle Batta Torheim (Norvège), Coprésidente du Groupe d'experts. Elle a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion et a admis que son déroulement en ligne, inévitable, imposait à tous les participants de faire preuve de flexibilité, notamment ceux qui devaient y participer à des moments inopportuns. Elle a également félicité le Secrétariat pour le lancement de la version en ligne de l'Inventaire et a noté que la tâche principale de cette réunion consistait à mettre un point final au document sur les *options* qui sera soumis pour examen à la neuvième session de l'Organe directeur.
3. M. Kent Nnadozie, Secrétaire du Traité international, a remercié tous les participants d'avoir participé à cette quatrième réunion malgré les différentes difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés au cours de cette période. Il a regretté l'arrivée tardive de la traduction des documents de travail. Il a rappelé que le Groupe d'experts avait l'intention de se réunir en présentiel mais que, malheureusement, la pandémie actuelle fait que toutes les réunions doivent encore se tenir en ligne. Malgré les difficultés liées aux réunions en ligne, il a exprimé l'espoir que le Groupe d'experts tiendrait une réunion intéressante et fructueuse et a assuré le Groupe d'experts de l'appui et de l'assistance sans réserve du Secrétariat.
4. M. Nnadozie a transmis les salutations de M. Rakesh Chandra Agrawal (Inde), Coprésident du Groupe d'experts, qui n'a pas été en mesure de participer à la réunion, comme prévu, en raison de circonstances indépendantes de sa volonté. M. Nnadozie a informé le Groupe d'experts qu'après consultation avec le Bureau de la neuvième session de l'Organe directeur, il avait été convenu d'élire parmi les membres, à titre exceptionnel et temporaire, un coprésident par intérim pour cette réunion du Groupe d'experts.
5. Le Groupe d'experts s'est félicité des efforts déployés par M. Nnadozie pour trouver une solution dans des délais aussi brefs et s'est félicité de la nomination de M<sup>me</sup> Modester Kachapila Milinyu (Malawi), à la coprésidence par intérim. Le Groupe d'experts a élu M<sup>me</sup> Modester Kachapila Milinyu (Malawi), Coprésidente par intérim de la réunion.
6. M<sup>me</sup> Kachapila Milinyu a exprimé ses sincères remerciements pour la confiance qui lui a été témoignée et a dit espérer que les discussions se dérouleraient avec succès cette semaine.

*This document is printed in limited numbers to minimize the environmental impact of FAO's processes and contribute to climate neutrality. Participants are kindly requested to bring their copies to meetings and to avoid asking for additional copies.*

7. Le Groupe d'experts a exprimé ses meilleurs vœux à M. Agrawal et à sa famille ainsi qu'au peuple indien et au reste du monde en ces temps difficiles.
8. Certains experts ont exprimé des inquiétudes quant à l'arrivée tardive des documents et de leur traduction, qui a eu un impact sur leur capacité à se préparer et à participer efficacement à la réunion.

#### **POINT 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU CALENDRIER**

9. Les coprésidents ont rappelé que le Groupe d'experts avait été invité à adopter son ordre du jour par correspondance avant la présente réunion, afin de gagner du temps. Aucune objection n'ayant été reçue ou aucune suggestion supplémentaire n'ayant été faite dans les délais fixés, le Groupe d'experts a donc adopté son ordre du jour, tel qu'il figure à l'*appendice 1*. La liste des participants à la réunion figure à l'*appendice 4*.

#### **POINT 2. OPTIONS ENVISAGEABLES POUR ENCOURAGER, ORIENTER ET PROMOUVOIR LA CONCRÉTISATION DES DROITS DES AGRICULTEURS, TELS QU'ÉNONCÉS À L'ARTICLE 9 DU TRAITÉ INTERNATIONAL**

10. Le Secrétariat a présenté une introduction détaillée du document intitulé *Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (IT/GB-9/AHTEG-4/21/2)*. Il a donné un aperçu des orientations communiquées par l'Organe directeur, des travaux menés à ce jour par le Groupe d'experts sur les *options*, des liens entre l'Inventaire et les *options*, des conclusions du Groupe d'experts à sa troisième réunion, de la structure du document et de son contenu principal. Le Secrétariat a également expliqué comment le Groupe d'experts pourrait souhaiter s'orienter dans le document en indiquant les questions qui pourraient nécessiter un examen plus approfondi, sur la base de l'échange de vues tenu au cours de la troisième réunion, et des propositions sur les moyens possibles de les traiter. Enfin, le Secrétariat a fait référence au document intitulé *Options envisageables pour encourager, guider et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international, (IT/GB-9/AHTEG-FR-4/21/Inf.2)*, qui a été élaboré dans le but de faciliter une comparaison avec le document de travail principal de la troisième réunion du Groupe d'experts contenant les *options (IT/GB-9/AHTEG-FR-3/20/2)*.
11. Le Groupe d'experts a révisé la partie introductive des *options* figurant à l'*appendice 2*, qui devait être mise au point définitivement à partir du paragraphe 13 à la reprise de cette réunion.
12. Le Groupe d'experts a rappelé que l'*Inventaire* était un document évolutif et a décidé de recommander à l'Organe directeur de procéder à un examen périodique des *options*.
13. Le Groupe d'experts est convenu que le Secrétariat inclurait des exemples de mesures pour chaque option qui tiendrait compte de la diversité des mesures soumises.
14. Le Groupe d'experts a noté la pertinence d'autres accords internationaux pour les *options* et a conseillé de conserver les références à ces accords à un niveau général, conformément au libellé du Traité international.
15. Le Groupe d'experts a révisé les titres de la plupart des options, comme indiqué à l'*appendice 3*, qu'il utilisera comme base pour la mise au point finale des *options*.
16. D'autres travaux seront nécessaires sur les *options*, en particulier sur les questions ci-après mentionnées dans le document intitulé *Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (IT/GB-9/AHTEG-4/21/2)*:
  - Manière de mettre l'accent sur la parité femmes-hommes dans la description des *options* (question B1.3);
  - Mise au point définitive des titres de certaines des options de la catégorie 10 (numéro D1) en raison de la diversité des propositions des experts.

17. En outre, le Groupe d'experts devra travailler sur les descriptions des options, comme expliqué dans la partie D2 du document intitulé *Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international* (IT/GB-9/AHTEG-4/21/2).

18. Le Groupe d'experts devra également établir son rapport à l'intention de l'Organe directeur, qui comprendra les *options* ainsi que des recommandations éventuelles.

### **POINT 3. QUESTIONS DIVERSES**

19. N'ayant pas été en mesure de mener à bien sa tâche dans les délais possibles et en fonction des ressources actuellement disponibles, le Groupe d'experts, qui a néanmoins réalisé des progrès importants, est convenu de se réunir à nouveau et de reprendre sa quatrième réunion pour terminer ses travaux, en principe à la fin du mois d'août 2021. Il a demandé aux coprésidents et au Secrétaire de déterminer les dates appropriées et de les communiquer aux membres dès que possible.

20. Le Groupe d'experts a remercié les gouvernements de l'Italie et de la Norvège de l'appui financier qui a permis la fourniture de services d'interprétation et de traduction.

### **POINT 4. ADOPTION DU RAPPORT**

21. Le Groupe d'experts a adopté le présent rapport de la première partie de sa quatrième réunion. Le Groupe d'experts a invité le Secrétaire à faire distribuer le présent rapport de réunion accompagné d'appendices dans toutes les langues pertinentes au moins six semaines avant la reprise de cette réunion.

**ORDRE DU JOUR**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international
3. Questions diverses
4. Adoption du rapport

## **Options envisageables pour encourager, orienter et promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international**

### **Partie A: Introduction**

#### **I. Contexte et base du raisonnement**

1. Le Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture reconnaît que ces ressources (RPGAA) constituent la base de la production alimentaire et agricole dans le monde entier. Il souligne que ces ressources jouent un rôle essentiel dans le développement de systèmes semenciers et agricoles durables et diversifiés et de variétés végétales adaptées à des conditions sociales, économiques et écologiques spécifiques, aux changements environnementaux, aux cultures et aux besoins humains futurs.

2. Dans le Traité international également, les Parties contractantes affirment que les contributions passées, présentes et futures des agriculteurs de toutes les régions du monde, notamment de ceux vivant dans les centres d'origine et de diversité des plantes cultivées, à la conservation, l'amélioration et la mise à disposition de ces ressources, sont le fondement des droits des agriculteurs. Dans le préambule, elles affirment également que les droits reconnus par le Traité de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme et d'autres matériels de multiplication et de participer à la prise de décisions concernant l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'au partage juste et équitable des avantages en découlant sont un élément fondamental de la concrétisation des droits des agriculteurs ainsi que de la promotion de ces droits aux niveaux national et international. Les agriculteurs reconnus dans le Traité international sont également les porteurs de savoirs traditionnels liés aux RPGAA, et leurs contributions sont basées, pour l'essentiel, sur des systèmes traditionnels d'échange de semences.

3. La concrétisation des droits des agriculteurs est donc d'une importance capitale pour garantir une agriculture durable et des systèmes semenciers et alimentaires résilients dans le monde entier, mais aussi pour que les agriculteurs eux-mêmes puissent maintenir et améliorer leurs moyens d'existence et accroître leur résistance aux chocs extérieurs. La pandémie de covid-19, par exemple, a touché les populations du monde entier et durement frappé les agriculteurs, car leurs moyens d'existence et leurs activités agricoles dépendent de l'efficacité des systèmes alimentaires, des marchés, des transports et d'autres services.

4. Les agriculteurs de toutes les régions du monde contribuent à la conservation, au développement et à l'exploitation durable des RPGAA. Dans de nombreux pays, en particulier dans les centres d'origine et de diversité des plantes cultivées, les petits exploitants agricoles, et plus particulièrement les femmes, jouent un rôle de premier plan à cet égard. Il est donc particulièrement important que le rôle essentiel de garantes de la diversité des cultures que jouent les femmes qui participent à la conservation, au développement et à l'utilisation durable des RPGAA soit reconnu et que leurs besoins soient pris en compte de manière égale lorsqu'il s'agit de concrétiser les droits des agriculteurs.

5. En vertu de l'article 9.2 du Traité international, la responsabilité de la réalisation des droits des agriculteurs, pour ce qui est des RPGAA, est du ressort des gouvernements. En fonction de ses besoins et priorités, chaque Partie contractante devrait, selon qu'il convient et sous réserve de la législation nationale, prendre des mesures pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs, y compris la protection des connaissances traditionnelles présentant un intérêt pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (article 9.2.a); le droit de participer équitablement au partage des avantages découlant de l'utilisation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (article 9.2.b); c) le droit de participer à la prise de décisions, au

niveau national, sur les questions relatives à la conservation et à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (article 9.2.c). En outre, «rien dans [l'article 9.3] ne devra être interprété comme limitant les droits que peuvent avoir les agriculteurs de conserver, d'utiliser, d'échanger et de vendre des semences de ferme ou du matériel de multiplication, sous réserve des dispositions de la législation nationale et selon qu'il convient».

6. Il existe de nombreux exemples de mesures et de pratiques mises en œuvre pour la réalisation des droits des agriculteurs, par exemple au niveau local et par des organisations de la société civile. Afin d'aider les Parties contractantes à élaborer et à mettre en œuvre de telles mesures et à tirer profit de l'expérience acquise jusqu'à présent, l'Organe directeur invite constamment les Parties contractantes et les parties prenantes concernées, en particulier les organisations d'agriculteurs, à communiquer des avis, des données d'expérience et des pratiques optimales susceptibles de servir d'exemples d'application des droits des agriculteurs au niveau national, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international. Néanmoins, ces expériences et pratiques devraient être partagées à plus grande échelle et la poursuite de la mise en œuvre des droits des agriculteurs devrait être encouragée.

7. Dans ce contexte, à sa septième session en 2017, l'Organe directeur a constitué le Groupe spécial d'experts techniques sur les droits des agriculteurs (Groupe d'experts) et l'a chargé de dresser un inventaire des mesures nationales qui pourraient être adoptées, des pratiques optimales et des enseignements à tirer de la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (*l'inventaire*); et de proposer, sur la base de cet *inventaire*, des options visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international (*les options*)<sup>1</sup>.

8. Les *options* sont basées sur des mesures ou des pratiques qui ont été communiquées par les Parties contractantes et les parties prenantes comme exemples d'options possibles et qui sont regroupées dans l'*Inventaire*<sup>2</sup>.

## II. Objectif

9. Les *options* ont pour objectif d'encourager, d'orienter et de promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international.

## III. Nature et portée

10. Le terme «option» signifie «faculté de choisir», ou ce qui fait l'objet d'un tel choix. Il implique une faculté ou un droit de choisir et l'existence de plusieurs possibilités parmi lesquelles un choix peut être effectué<sup>3</sup>.

11. Les *options* sont considérées dans ce document comme des exemples d'actions ou de mesures qui *pourraient être* mises en œuvre afin d'accomplir un certain objectif. Le terme «option» confère un caractère non prescriptif et discrétionnaire alors que le terme «directives» est plutôt utilisé pour donner des indications sur la manière dont quelque chose *devrait être* fait.

12. Les Parties contractantes au Traité international se sont engagées à prendre des mesures visant à protéger et à promouvoir les droits des agriculteurs, conformément à leurs besoins et priorités, selon qu'il conviendra et sous réserve de la législation nationale. Les mesures prises par chaque Partie contractante peuvent être différentes les unes des autres, compte tenu de la diversité des besoins, des priorités, des cadres juridiques et des conditions générales des pays, y compris en

---

<sup>1</sup> Voir annexe A.7 du Rapport de la septième session de l'Organe directeur:  
<http://www.fao.org/3/MV606/mv606.pdf>

<sup>2</sup> Pour l'*Inventaire*, voir: <http://www.fao.org/plant-treaty/areas-of-work/farmers-rights/overview-inventory/en/>.

<sup>3</sup> voir IT/GB-8/AHTEG-FR-2/19/4 Rev.1; [www.merriam-webster.com/dictionary/option](http://www.merriam-webster.com/dictionary/option) (18 avril 2020) (en anglais).

ce qui concerne les autres accords internationaux auxquels il a adhéré. Dans le préambule du Traité international, les Parties contractantes affirment qu'aucune de ses dispositions ne doit être interprétée comme entraînant, de quelque manière que ce soit, une modification des droits et obligations afférents aux parties contractantes au titre d'autres accords internationaux.

13. Les Parties contractantes peuvent notamment se fixer comme priorité d'améliorer les programmes, politiques et textes de loi relatifs aux ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture afin de favoriser la concrétisation des droits des agriculteurs tels qu'ils sont énoncés à l'article 9 du Traité international ou d'établir des systèmes de soutien mutuel qui permettent la mise en œuvre dudit article dans le respect des obligations et des objectifs prévus dans d'autres traités. Les *options* peuvent donc servir de source d'inspiration et d'orientation aux Parties contractantes en vue de promouvoir la réalisation des droits des agriculteurs compte tenu des contextes qui leur sont propres.

14. Plusieurs options peuvent être liées les unes aux autres et pourraient être associées en vue de créer des synergies et de renforcer leur impact. On trouvera dans l'*Inventaire* des exemples de ces mesures ou pratiques associées. Les droits des agriculteurs peuvent ainsi être valorisés sous la forme d'un ensemble de mesures, de pratiques et de politiques qui se renforcent mutuellement. Ainsi, un examen approfondi des synergies entre les options et des liens entre ces options et d'autres droits et obligations des agriculteurs, des femmes et des hommes ainsi que des communautés locales et autochtones, pourrait être considéré comme un facteur de réussite majeur.

#### **IV. Utilisateurs attendus/groupes cibles**

15. Les Parties contractantes au Traité international sont le groupe cible principal des *options*, en raison de l'obligation qui leur incombe de mettre en œuvre le Traité international et de se conformer à ses dispositions, notamment celles de l'article 9.

16. Les communautés agricoles, autochtones et locales ont des droits qu'elles peuvent faire valoir, notamment en présentant des requêtes légitimes. Les agriculteurs et leurs organisations peuvent donc s'appuyer sur les *options* comme source d'information pour défendre leur cause.

17. D'autres parties prenantes visant à appuyer la réalisation des droits des agriculteurs, notamment les organisations non gouvernementales (ONG), la société civile et le secteur privé opérant à divers niveaux et à différentes échelles, ainsi que les organisations internationales, les milieux de la recherche et les milieux universitaires, peuvent également trouver des sources d'inspiration pour d'éventuels partenariats, programmes ou initiatives.

18. Un autre groupe cible est celui des donateurs, notamment les gouvernements, les fondations et les organisations financières internationales, qui seraient disposés à soutenir la concrétisation des droits des agriculteurs, tels qu'énoncés à l'article 9 du Traité international, par exemple en fournissant des ressources financières et non financières.

19. En outre, les Parties non contractantes et tout autre type d'organisation travaillant à la concrétisation des droits des agriculteurs pourraient utiliser les *options* comme source d'inspiration et d'orientation.

## V. Présentation du document

### *Catégories*

20. Le document est structuré en onze catégories présentant chacune plusieurs *options*. Les catégories sont les mêmes que celles qui sont utilisées pour l'*Inventaire*<sup>4</sup>:

1. Reconnaissance des contributions des populations locales et autochtones, ainsi que des agriculteurs, à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA, notamment les distinctions et la reconnaissance accordée aux agriculteurs garants;
2. Contributions financières à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA par les agriculteurs, notamment les contributions à des fonds de partage des avantages;
3. Approches visant à encourager les activités rémunératrices à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA par les agriculteurs;
4. Catalogues, registres et autres formes de documentation sur les RPGAA et protection des savoirs traditionnels;
5. Conservation et gestion des RPGAA *in situ*/sur l'exploitation, notamment les mesures sociales et culturelles, la gestion communautaire de la biodiversité et les sites de conservation;
6. Facilitation de l'accès des agriculteurs à un éventail de RPGAA par l'intermédiaire de banques de semences communautaires<sup>5</sup>, de réseaux semenciers et d'autres dispositifs destinés à améliorer les choix des agriculteurs au service d'une diversité accrue des RPGAA;
7. Approches participatives en matière de recherche sur les RPGAA, y compris la caractérisation et l'évaluation, la sélection végétale participative et la sélection de variétés;
8. Participation des agriculteurs à la prise de décision aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international;
9. Formation, renforcement des capacités et sensibilisation du public;
10. Mesures juridiques en faveur de la concrétisation des droits des agriculteurs, notamment les mesures législatives relatives aux RPGAA;
11. Autres mesures/pratiques.

21. Chaque catégorie est assortie de références aux dispositions pertinentes de l'article 9 du Traité international, et accompagnée d'une explication des raisons pour lesquelles les mesures énumérées au titre de cette catégorie peuvent être considérées comme des options visant à encourager, à orienter et à promouvoir la concrétisation des droits des agriculteurs. Un tableau récapitulatif est également fourni à la fin du document. Toutefois, toute référence faite aux sous-articles de l'article 9 dans les options ne vise pas à fournir une interprétation particulière de leur contenu juridique.

### *Options*

22. La présentation de chaque option suit un modèle identique. Pour chaque option, une explication est fournie décrivant de quoi il s'agit et les types de mesures généralement prises. La parité des sexes est susceptible d'être pertinente pour certaines options; dans de tels cas, une brève explication est incluse dans la description pour indiquer que cette question est prise en compte. Chaque option comporte des exemples tirés de l'*Inventaire*.

### *Types de mesures*

23. La description de chaque option comprend des informations sur les types de mesures susceptibles d'être prises. Il peut s'agir de mesures de type «technique», «juridique», «administratif» et «autre», sur la base des critères suivants:

---

<sup>4</sup>IT/GB-8/AHTEG-FR-2/19/Rapport

<sup>5</sup> Y compris les «maisons des semences paysannes».



- Les mesures techniques sont des initiatives/programmes/projets et activités qui permettent de renforcer les contributions des agriculteurs ou des communautés agricoles à la conservation *in situ* et *ex situ* et/ou à l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (documentation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et des savoirs traditionnels connexes, formation et renforcement des capacités, banques de semences communautaires, réseaux de conservation de semences et foires aux semences, sélection végétale participative et sélection de variétés, écoles pratiques d'agriculture, par exemple).
- Les mesures administratives se rapportent à des instruments tels que décrets-lois, instructions/circulaires/mémoires ministériels, interministériels et départementaux, distinctions/reconnaitances, ainsi qu'à la mise en place de protocoles, de codes, de directives, etc.
- Les mesures juridiques se réfèrent à des lois, des politiques et tout autre instrument juridique national/régional (loi, projet de loi, etc.).
- Les autres mesures renvoient à l'ensemble des autres mesures ou pratiques, notamment les études, les activités de sensibilisation et les instruments financiers.

Les critères sont les mêmes que ceux utilisés pour répertorier les types de mesures présentés dans l'*Inventaire*.

*Lien avec les communications reçues et avec l'Inventaire*

24. Les communications présentées par les Parties contractantes et les parties prenantes concernant les expériences acquises en matière de concrétisation des droits des agriculteurs dans divers pays constituent la base de l'*Inventaire* et des *options*.

25. L'*Inventaire* comporte des listes de mesures/pratiques proposées par les Parties contractantes et les parties prenantes à titre d'exemples accompagnés de liens renvoyant à la communication originale qui en présente une description détaillée, ainsi que des informations spécifiques concernant l'historique et le contexte, les éléments essentiels, les principaux résultats et les enseignements à retenir. Le Groupe d'experts n'a pas évalué ces mesures et pratiques pour déterminer si elles contribueraient ou non à la concrétisation des droits des agriculteurs.

26. Les *options* présentent ces informations sous une forme plus générale et résumée, sur la base des exemples tirés de l'*Inventaire*. D'autres données d'expérience concernant chaque option peuvent être obtenues en consultant l'*Inventaire*.

*Utilisation des options*

27. En vertu de l'article 9 du Traité international, la responsabilité de la concrétisation des droits des agriculteurs est du ressort des gouvernements. Les Parties contractantes sont donc invitées à examiner tout l'éventail des options en vue d'appliquer les droits des agriculteurs au niveau national, conformément à leurs besoins et priorités et selon qu'il conviendra; toutefois, les dispositions de l'article 9 ne les obligent en rien à appliquer telle ou telle option.

### Mise à jour des titres des options de chaque catégorie

#### **Catégorie 1: Reconnaissance des contributions des populations locales et autochtones, ainsi que des agriculteurs, à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA, notamment les distinctions et la reconnaissance accordée aux agriculteurs garants**

**Option 1A:** Créer des prix et des distinctions qui mettent à l'honneur les agriculteurs garants, les communautés agricoles et leurs organisations qui contribuent à la conservation et à l'utilisation durable des RPGAA.

**Option 1B:** Mettre en évidence le rôle et les compétences des agriculteurs, des communautés agricoles et leurs organisations en matière de conservation et/ou de mise en valeur des RPGAA en mentionnant leurs noms et d'autres renseignements les concernant dans les documents officiels.

**Option 1C:** Désigner des sites du patrimoine local, national et mondial qui sont importants pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA et aider les agriculteurs et leurs organisations à assurer la gestion et la gouvernance de ces sites de manière durable.

#### **Catégorie 2 : Contributions financières à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA par les agriculteurs, notamment les contributions à des fonds de partage des avantages**

**Option 2A:** Fournir des fonds aux agriculteurs, aux communautés agricoles et à leurs organisations qui conservent, mettent en valeur et utilisent de manière durable les RPGAA.

**Option 2B:** Contribuer de façon volontaire au Fonds fiduciaire pour le partage des avantages du Traité international.

#### **Catégorie 3: Approches visant à encourager les activités rémunératrices à l'appui de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA par les agriculteurs**

**Option 3A:** Mener et/ou soutenir des activités de promotion afin de renforcer la consommation durable des produits dérivés de la conservation et de l'utilisation durable des RPGAA.

**Option 3B:** Développer les filières liées aux espèces cultivées, variétés et populations évolutives locales qui présentent une adaptation, une valeur nutritionnelle, des utilisations ou d'autres avantages spécifiques.

**Option 3C:** Créer et soutenir des marchés pour les produits issus des variétés et des systèmes de semences des agriculteurs.

#### **Catégorie 4: Catalogues, registres et autres formes de documentation sur les RPGAA et protection des savoirs traditionnels**

**Option 4A:** Reconnaître, collecter et documenter les savoirs traditionnels relatifs aux RPGAA, y compris les connaissances concernant leur culture et leur utilisation.

**Option 4B:** Mener et/ou soutenir des activités de partage et de diffusion des savoirs traditionnels associés aux RPGAA.

**Option 4C:** Aider les agriculteurs et les communautés agricoles à élaborer des instruments régissant l'accès aux RPGAA sur lesquelles ils ont des droits établis et aux savoirs traditionnels associés à ces ressources, sur la base de leurs pratiques, procédures et protocoles communautaires locaux.

**Catégorie 5: Conservation et gestion des RPGAA *in situ*/sur l'exploitation, notamment les mesures sociales et culturelles, la gestion communautaire de la biodiversité et les sites de conservation**

**Option 5A:** Soutenir et sauvegarder la gestion communautaire de la biodiversité et/ou d'autres activités pratiquées par les agriculteurs et les communautés agricoles aux fins de la gestion *in situ*/sur l'exploitation des RPGAA.

**Option 5B:** Renforcer le rôle et l'identité des agriculteurs et des communautés garants par des activités sociales et culturelles.

**Option 5C:** Réaliser et diffuser des études sur la participation des agriculteurs et des communautés aux études sur la conservation, la gestion et l'utilisation durable des RPGAA *in situ*/sur l'exploitation, y compris sur les aspects technologiques, écologiques, socioéconomiques et culturels.

**Catégorie 6: Facilitation de l'accès des agriculteurs à un éventail de RPGAA par l'intermédiaire de banques de semences communautaires, de réseaux semenciers et d'autres dispositifs destinés à améliorer les choix des agriculteurs au service d'une diversité accrue des RPGAA**

**Option 6A:** Mettre en place et/ou soutenir les banques de semences communautaires, les clubs semenciers, les maisons des semences paysannes, les réseaux de conservation de semences ou des approches similaires.

**Option 6B:** Organiser et/ou soutenir des festivals et des foires aux semences.

**Option 6C:** Faciliter l'accès des agriculteurs au matériel des banques de gènes, des instituts de recherche, des universités et du secteur privé.

**Option 6D:** Aider les agriculteurs à innover en matière de systèmes semenciers.

**Catégorie 7: Approches participatives en matière de recherche sur les RPGAA, y compris la caractérisation et l'évaluation, la sélection végétale participative et la sélection de variétés**

**Option 7A:** Associer les agriculteurs à la caractérisation, à l'évaluation et à la sélection des RPGAA, y compris les variétés utilisées par les agriculteurs et les variétés locales, et/ou les nouvelles variétés, les populations et les banques de gènes.

**Option 7B:** Élaborer des programmes ou projets de sélection végétale participative.

**Option 7C:** Mener des recherches participatives sur d'autres aspects des RPGAA.

**Catégorie 8: Participation des agriculteurs à la prise de décision aux niveaux local, national, sous-régional, régional et international**

**Option 8A:** Assurer la représentation et la participation effective des agriculteurs et/ou de leurs organisations aux comités, commissions, conseils ou groupes de travail consultatifs nationaux qui travaillent sur les questions de conservation, de gestion et d'utilisation durable des RPGAA.

**Option 8B:** Organiser des concertations sur les politiques générales avec la participation des agriculteurs et/ou des organisations qui les représentent.

**Catégorie 9: Formation, renforcement des capacités et sensibilisation du public**

**Option 9A:** Promouvoir la compréhension et la sensibilisation à l'égard de l'importance des droits des agriculteurs.

**Option 9B:** Renforcer les capacités des agriculteurs et de leurs organisations à participer efficacement aux dialogues sur les politiques et aux processus décisionnels.

**Option 9C:** Renforcer les capacités techniques et/ou organisationnelles des agriculteurs et de leurs organisations, les systèmes de connaissances et de gestion qui favorisent la biodiversité des systèmes, la conservation et l'utilisation durable des RPGAA.

**Catégorie 10: Mesures juridiques utiles à la concrétisation des droits des agriculteurs, telles que les mesures législatives relatives aux RPGAA**

**Option 10A:** Reconnaître, protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans le cadre législatif, administratif et politique national pertinent pour la conservation et l'utilisation durable des RPGAA.

**Option 10B:** Reconnaître et faire valoir certains aspects des droits des agriculteurs, tels que la protection des savoirs traditionnels, le partage juste et équitable des avantages et la participation à la prise de décisions, et/ou des systèmes semenciers des agriculteurs au sein du système juridique national

**Option 10C:** Protéger et promouvoir les droits des agriculteurs en examinant et, selon qu'il convient, en ajustant la législation la propriété intellectuelle.

**Option 10D:** Protéger et promouvoir les droits des agriculteurs en examinant et, selon qu'il convient, en ajustant les réglementations concernant les variétés et la distribution des semences.

**Option 10E:** Utiliser et/ou renforcer la législation existante pour protéger et promouvoir les droits des agriculteurs dans le cadre d'autres accords internationaux présentant un intérêt pour le Traité (qui devraient se renforcer mutuellement en vue d'assurer une sécurité alimentaire durable).

**Option 10F (nouvelle):** Étudier les politiques et les lois nationales et internationales au regard de leur contribution à la concrétisation des droits des agriculteurs.

**Catégorie 11: Autres mesures/pratiques**

**Option 11A:** Aider les agriculteurs à conserver, à gérer et à utiliser de manière durable les RPGAA en leur prêtant une assistance d'urgence ciblée.

*Appendice 4*

**LISTE DES PARTICIPANTS**  
**GROUPE SPÉCIAL D'EXPERTS TECHNIQUES SUR LES DROITS DES**  
**AGRICULTEURS**

**Co-Chairperson****Ms Svanhild Isabelle BATTA TORHEIM**

National Focal Point for the ITPGRFA  
Senior Adviser  
Ministry of Agriculture and Food  
Postboks 8007 Dep  
0030 Oslo, **Norway**  
Phone: +47 41123404  
Email: [sto@lmd.dep.no](mailto:sto@lmd.dep.no)

**AFRICA****Ms Modester Kachapila MILINYU (interim Co-Chairperson)**

Malawi Plant Genetic Resources Centre  
Chitedze Research Station, P.O. Box 158  
Lilongwe, Malawi  
Phone: +265 884707346  
Email: [mauldyka83@gmail.com](mailto:mauldyka83@gmail.com)  
[mauldyka@yahoo.com](mailto:mauldyka@yahoo.com)

**Ms Michelle ANDRIAMHAZO**

Ingénieur Agro-Environnementaliste  
Service Environnement, Climat et Réponses aux Urgences  
Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche  
B.P. 301 Anosy  
Antananarivo **Madagascar**  
Phone: +261 340561031  
Email: [michelle.andriamahazo@gmail.com](mailto:michelle.andriamahazo@gmail.com)

**Mr Mourtala ISSA ZAKARI**

Point focal national pour le TIRPAA  
Chercheur spécialisé en génétique et amélioration des plantes  
Institut National de la Recherche Agronomique du Niger (INRAN)  
BP 429 Niamey, **Niger**  
Phone: + 22796498520  
E-mail: [issazakarym@yahoo.fr](mailto:issazakarym@yahoo.fr)

**ASIA****Mr Mastur MASTUR**

National Focal Point for the ITPGRFA  
Director of ICABIOGRAD  
Centre for Biotechnology and Genetic Resources  
Ministry of Agriculture  
JL. Tentara Pelajar no. 3a  
Bogor 16114, **Indonesia**  
Phone: +62 833820 - 8333440 - 8327975  
Mobile: +62 81385245544  
E-mail: [mastur.icabiograd@gmail.com](mailto:mastur.icabiograd@gmail.com)

**Mr Satoshi NAKANO**

Section Chief  
Environment Policy Office  
Policy Planning Division  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries  
1-2-1 Kasumigaseki, Chiyoda-ku  
Tokyo 100-8950 **Japan**  
Phone: +81 3 6744 2017  
Email: [satoshi\\_nakano870@maff.go.jp](mailto:satoshi_nakano870@maff.go.jp)

**Mr Muhammad SHAFIE**

Senior Researcher  
Agrobiodiversity & Environment Research Centre  
MyGeneBank Complex  
Malaysian Agricultural Research and Development Institute (MARDI)  
43400 Serdang, Selangor, **Malaysia**  
Phone : +603-89537329  
Email : [shafiems@mardi.gov.my](mailto:shafiems@mardi.gov.my)  
[siduapatnam@gmail.com](mailto:siduapatnam@gmail.com)

**Mr Pitambar SHRESTHA**

Senior Programme Officer  
Local Initiative for Biodiversity, Research and Development  
(LI-BIRD)  
PO Box 324, Pokhara, **Nepal**  
Phone: +977 61 526834, 535357  
E-mail: [pitambar@libird.org](mailto:pitambar@libird.org)

**Ms Amparo AMPIL**

Chief Food Agriculture and Fisheries  
Policy Division  
Policy Research Service Department of Agriculture  
Quezon City, **Philippines**  
Phone: +63 29267939  
Email: [acascalan@yahoo.com](mailto:acascalan@yahoo.com)

**EUROPE****Ms Christina BLANK**

Global Programme on Food Security  
Swiss Development Agency (SDC)  
Freiburgstrasse 130  
3003 Berne, **Switzerland**  
Email: [christina.blank@eda.admin.ch](mailto:christina.blank@eda.admin.ch)

**Ms Regine ANDERSEN**

Research Professor  
Fridtjof Nansen Institute  
P.O. Box 326  
1326 Lysaker, **Norway**  
Phone: + 47 95118037  
Email: [regine.andersen@fni.no](mailto:regine.andersen@fni.no)

**Ms Mariem OMRANI**

Bureau des semences et de la protection intégrée des cultures (BSPIC)  
Direction générale de l'alimentation (DGAL)  
Ministère de l'agriculture et de l'alimentation  
251 rue Vaugirard, 75732  
Paris cedex 15, **France**  
Phone: +33 149555457  
Email : [mariem.omrani@agriculture.gouv.fr](mailto:mariem.omrani@agriculture.gouv.fr)

**Ms Inge TENNIGLO**

Policy Officer  
European Agriculture and Fisheries Policy and Food Security Division  
Department for Agriculture and Nature  
Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality  
The Hague, The **Netherlands**  
Email : [i.e.m.tenniglo@minlnv.nl](mailto:i.e.m.tenniglo@minlnv.nl)  
[i.e.m.tenniglo@minez.nl](mailto:i.e.m.tenniglo@minez.nl)

**Mr Riccardo BOCCI**

Executive Managing Director  
Rete Semi Rurali  
Via di Casignano, 25  
50018 Scandicci, Firenze, **Italy**  
Cell.: +39 328 3876663  
Email: [r.bocci@semirurali.it](mailto:r.bocci@semirurali.it)

**GRULAC****Mr Marco Aurélio PAVARINO**

Coordenador de Cooperativismo – SEAD  
Secretaria de agricultura familiar e Desenvolvimento Agrário  
Ministério do Desenvolvimento Agrário  
Brasilia, **Brazil**  
Phone: +5561 996279097  
Email: [marco.pavarino@agricultura.gov.br](mailto:marco.pavarino@agricultura.gov.br)

**Sra. Teresa AGÜERO TEARE**

Punto Focal Nacional para el TIRFAA  
Encargada asuntos ambientales, recursos genéticos y bioseguridad  
Oficina de Estudios y Políticas Agrarias  
Ministerio de Agricultura  
Teatinos 40 - Piso 8  
Santiago, **Chile**  
Phone: +56 223973039  
Email: [taguero@odepa.gob.cl](mailto:taguero@odepa.gob.cl)

**Sra. Lianne FERNÁNDEZ GRANDA**

Punto Focal Nacional para el TIRFAA  
Coordinadora Técnica de Recursos Fitogenéticos  
Dpto Recursos Fitogenéticos y Mejoramiento Vegetal  
Instituto de Investigaciones Fundamentales en Agricultura Tropical  
(INIFAT)  
Ministerio de la Agricultura Dirección institucional  
Calle 188 N. 38754 e/397 y Linderos  
Santiago de las Vegas CP 17 200, La Habana, **Cuba**  
Phone: +53 7683 0098  
Email: [lfernandez@inifat.co.cu](mailto:lfernandez@inifat.co.cu)  
[lfdezgranda@gmail.com](mailto:lfdezgranda@gmail.com)

**Sr. Roger Alberto BECERRA GALLARDO**

Coordinador del Área de Acceso a Recursos Genéticos  
Instituto Nacional de Innovación Agraria - INIA  
Av. La Molina N° 1981, Distrito La Molina  
Lima, **Perú**  
Phone: + 511 240-2100, Anexo 355  
Celular: 939269910  
Email: [rbecerra@inia.gob.pe](mailto:rbecerra@inia.gob.pe)

**NEAR EAST****Ms Samia Gaafar Mohamed BITIK**

National Focal Point for the ITPGRFA  
Director of Administration of Quality Control and Export  
Development  
Ministry of Agriculture and Forestry  
Khartoum, **Sudan**  
Phone: +249 912246197  
Email: [samiabitik@yahoo.com](mailto:samiabitik@yahoo.com)

**Mr Khaled ABULAILA**

Botanist, Conservation Biologist  
Director/Directorate of Plant Diversity  
National Center for Agricultural Research & Extension (NCARE)  
PO Box 639, Baqa'a, 19381, **Jordan**  
Phone: +962 64725071  
Mobile: +962 796602987  
Email: [kabulaila@gmail.com](mailto:kabulaila@gmail.com)  
[Khaled.Abulaila@narc.gov.jo](mailto:Khaled.Abulaila@narc.gov.jo)

**Ms Laila SASI YOUNES**

Director, Research and Studies Department  
Agricultural Research Center  
Ministry of Agriculture, Livestock and Marine Wealth  
Tripoli, **Libya**  
Email: [laila\\_younes69@yahoo.com](mailto:laila_younes69@yahoo.com)

**NORTH AMERICA****Mr Marc DE WIT**

Examiner  
Plant Breeders' Rights Office  
Canadian Food Inspection Agency  
59 Camelot Drive  
Ottawa, **Canada**  
Ontario K1A 0Y9  
Phone: +1 613 773 7198  
Email: [marc.dewit@canada.ca](mailto:marc.dewit@canada.ca)

**Ms Nancy GARDNER**

Director  
Office of Intellectual Property and  
Commercialization  
Floor 1, Room 140  
3600 Casavant Boulevard West  
Saint Hyacinthe QC, J2S 8E3, **Canada**  
Phone: +1 450 768-9659  
Email: [nancy.gardner@agr.gc.ca](mailto:nancy.gardner@agr.gc.ca)



**Mr Christian HANNON**

Attorney Advisor  
Office of Policy and International Affairs  
U.S. Patent and Trademark Office  
600 Dulaney Street  
Alexandria, VA, USA 22314  
Phone: +1-571-272-7385  
Email: [Christian.Hannon@uspto.gov](mailto:Christian.Hannon@uspto.gov)

**Mr Stephen SMITH**

Affiliate Professor  
Iowa State University  
Department of Agronomy  
716 Farm House Lane  
2104 Agronomy Hall  
Ames, IA, USA 50011  
Email: [stephen.smith@mchsi.com](mailto:stephen.smith@mchsi.com)

**Mr Paul ZANKOWSKI**

Senior Advisor  
Office of the Chief Scientist (OCS)  
U.S. Department of Agriculture  
1400 Independence Avenue, S.W.  
Washington, DC, USA 20250-0116  
Phone: 202-692-0204  
Email: [Paul.Zankowski@osec.usda.gov](mailto:Paul.Zankowski@osec.usda.gov)

**FARMERS'  
ORGANIZATIONS****Ms Alimata TRAORÉ**

Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP)  
Bamako, **Mali**  
Phone : + 76 03 07 67  
E-mail : [alimaatou@yahoo.fr](mailto:alimaatou@yahoo.fr)

**Mr Sergio ALONZO**

Manager of Technical Activities  
Asociación de Organizaciones de los Cuchumatanes (ASOCUCH)  
9Av. 7-82 Zona 1 Chiantla  
Huehuetenango, **Guatemala**  
Phone: +502 50069165  
E-mail: [alonzo.sergio@gmail.com](mailto:alonzo.sergio@gmail.com)

**Mr Joshi Sunanda TANMAY**

Karnataka Rajya Raitha Sangha (KRRS)  
N-4, B-12 Cidco, Aurangabad Maharashtra  
431003 **India**  
Email: [tanmay\\_sj@yahoo.com](mailto:tanmay_sj@yahoo.com)

**Mr Ali RAZMKHAH**

CEO and Legal Advisor  
Centre for Sustainable Development and Environment (CENESTA)  
No. 108, Azerbaijan Ave.  
13169, Tehran, **Iran**  
Phone: +989382244908  
Email: [ali@cenesta.org](mailto:ali@cenesta.org)

**Mr David OTIENO**

Policy Chief

Kenyan Peasants League (La Via Campesina) Nairobi, **Kenya**

Phone: +254721609699

Email: [oticdesq@gmail.com](mailto:oticdesq@gmail.com)**STAKEHOLDER GROUPS****CSO****Ms Georgina CATACTORA VARGAS**

Research Associate, Academic Peasant Unit "Tiahuanaco"

Bolivian Catholic University (UAC-UCB)

Vice-president

Latin American Scientific Society of Agroecology (SOCLA)

La Paz, Bolivia

Email: [g.catacora@gmail.com](mailto:g.catacora@gmail.com)**UPOV****Ms Yolanda HUERTA**

Legal Counsel and Director of Training and Assistance

International Union for the Protection of New Varieties of Plants

34, chemin des Colombettes

1211 Geneva 20, Switzerland

Phone: +41 22 3389111

Email: [yolanda.huerta@upov.int](mailto:yolanda.huerta@upov.int)**ISF****Ms Szonja CSÖRGÖ**

Director IP &amp; Legal Affairs

European Seed Association

23, Rue du Luxembourg

1000 Brussels, Belgium

Phone: +32 2 743 28 60

Email: [szonjacsorto@euroseeds.eu](mailto:szonjacsorto@euroseeds.eu)**OBSERVERS****CBD****Mr Taukondjo SHIKONGO**

Senior Programme Manager on Access and Benefit-sharing (ABS)

Secretariat of the Convention for Biological Diversity

Montreal, Canada

Email: [tauko.shikongo@cbd.int](mailto:tauko.shikongo@cbd.int)[secretariat@cbd.int](mailto:secretariat@cbd.int)**CGRFA****Mr Dan LESKIEN**

Senior Officer

Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture

FAO, Rome, Italy

Email: [dan.leskien@fao.org](mailto:dan.leskien@fao.org)[cgrfa@fao.org](mailto:cgrfa@fao.org)**CGIAR CENTRES****Mr Michael HALEWOOD**

Theme Leader, Policies for Crop and Tree Diversity

The Alliance of Bioversity and CIAT

Rome, Italy

Email: [M.Halewood@cgiar.org](mailto:M.Halewood@cgiar.org)

- WIPO**
- Ms Begoña VENERO**  
Senior Counsellor, Traditional Knowledge Division  
Global Issues Sector  
World Intellectual Property Organization  
Email: [begona.venero@wipo.int](mailto:begona.venero@wipo.int)
- BRAZIL**
- Ms Renata NEGRELLY NOGUEIRA**  
Second Secretary  
Alternate Permanent Representative to FAO  
Permanent Delegation of Brazil  
Via di Santa Maria dell' Anima 32  
00186 Rome, Italy  
Phone: +39 06 68307576 / 06 6789353  
Email: [rebrasfao@itamaraty.gov.br](mailto:rebrasfao@itamaraty.gov.br)
- INDONESIA**
- Ms Puji LESTARI**  
Molecular Biology Div.  
Indonesian Center for Agricultural Biotechnology and  
Genetic Resources Research and Development  
Jl. Tentara Pelajar 3A Bogor 16111, Indonesia  
Email: [plestari129@yahoo.com](mailto:plestari129@yahoo.com)
- Ms Nuning NUGRAHANI**  
Secretariat, IAARD  
Email: [inahargun@yahoo.com](mailto:inahargun@yahoo.com)
- Ms Surya DIANTINA**  
ICABIOGRAD-IAARD  
Email: [deeandra\\_nie@yahoo.com](mailto:deeandra_nie@yahoo.com)
- JAPAN**
- Mr Teruhisa MIYAMOTO**  
Deputy Director of Plant Variety Office  
Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau  
Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF)  
Tokyo, Japan  
Email: [teruhisa\\_miyamoto170@maff.go.jp](mailto:teruhisa_miyamoto170@maff.go.jp)
- PHILIPPINES**
- Mr Elpidio PERIA**  
Aquaculture/ legislative-policy development, ABS  
Avila Compound, Nursery Road, Lagao  
General Santos City 9500, Philippines  
Email : [pingperial6@gmail.com](mailto:pingperial6@gmail.com)
- USA**
- Ms Mara Sanders**  
Plant Variety Examiner  
Plant Variety Protection Office (PVPO)  
USDA, AMS, S&T Program  
Phone: +1 202-720-1066  
Email: [Mara.Sanders@usda.gov](mailto:Mara.Sanders@usda.gov)

---

<b>ACB</b>	<b>Ms Mariam MAYET</b> Executive director African Centre for Biodiversity Johannesburg, South Africa Phone: +27 (0)83 2694309 Email: <a href="mailto:mariam@acbio.fr">mariam@acbio.fr</a> <a href="mailto:mariam@acbio.org.za">mariam@acbio.org.za</a>
<b>AFSTA</b>	<b>Mr Justin RAKOTOARISAONA</b> Secretary General African Seed Trade Association Email: <a href="mailto:justin@afsta.org">justin@afsta.org</a>  <b>Ms Grace GITU</b> Technical Officer African Seed Trade Association Email: <a href="mailto:gitu@afsta.org">gitu@afsta.org</a>
<b>ANPROS</b>	<b>Mr Mario SCHINDLER</b> Gerente Ejecutivo Asociación Chilena de Productores de Semillas Email: <a href="mailto:mschindler@anpros.cl">mschindler@anpros.cl</a>
<b>AMSAC</b>	<b>Mr Emmanuel IBARRA ESTRADA</b> Coordinador de Pymes Asociación Mexicana de Semilleros Email: <a href="mailto:emmanuel@amsac.org.mx">emmanuel@amsac.org.mx</a>
<b>GNIS</b>	<b>Mr Francois BURGAUD</b> Conseiller du Président Responsable Affaires Publiques Groupement National Interprofessionnel des Semences et plantes France Email: <a href="mailto:francois.burgaud@gnis.fr">francois.burgaud@gnis.fr</a>
<b>IPC FOR FOOD SOVEREIGNTY</b>	<b>Mr Antonio ONORATI</b> ARI/ECVC Email: <a href="mailto:antonio.onorati48@gmail.com">antonio.onorati48@gmail.com</a>  <b>Mr Stefano MORI</b> Centro Internazionale Crocevia Rome, Italy Email: <a href="mailto:s.mori@croceviaterra.it">s.mori@croceviaterra.it</a>  <b>Mr Guy KASTLER</b> Via Campesina France Email: <a href="mailto:guy.kastler@wanadoo.fr">guy.kastler@wanadoo.fr</a>  <b>Ms Mariapaola BOSELLI</b> Centro Internazionale Crocevia Rome, Italy Email: <a href="mailto:m.boselli@croceviaterra.it">m.boselli@croceviaterra.it</a>

**Mr Philip SEUFERT**  
FIAN International  
Email: [seufert@fian.org](mailto:seufert@fian.org)

**Ms Gisela ILLESCAS PALMA**  
Maela Mexico  
Email: [gisela.illescas@gmail.com](mailto:gisela.illescas@gmail.com)

**Ms Anne BERSON DENA**  
BEDE - Biodiversité Echanges et Diffusion d'Expériences  
Email: [anne@bede-asso.org](mailto:anne@bede-asso.org)

**Ms Sofia MONSALVE**  
Germany / FIAN International  
Email: [monsalve@fian.org](mailto:monsalve@fian.org)

**Mr Yannick TAHON**  
[intern.crocevia@gmail.com](mailto:intern.crocevia@gmail.com)

**ISF**

**Ms Hélène KHAN NIAZI**  
International Agricultural Manager  
International Seed Federation  
Reposoir 7, 1260, Nyon Switzerland  
Phone: +41 223654420  
Email : [h.khanniazi@worldseed.org](mailto:h.khanniazi@worldseed.org)

**PLANTUM**

**Ms Anke VAN DEN HURK**  
Deputy Director  
Plantum  
The Netherlands  
Email: [a.vandenhurk@plantum.nl](mailto:a.vandenhurk@plantum.nl)

**SEARICE**

**Ms Normita IGNACIO**  
Executive Director  
Southeast Asia Regional Initiatives for Community Empowerment  
Diliman, Quezon City, Philippines  
Email: [nori\\_ignacio@searice.org.ph](mailto:nori_ignacio@searice.org.ph)

**Mr Cid Ryan MANALO**  
Searice, Philippines  
[searice@searice.org.ph](mailto:searice@searice.org.ph)

**SEED ASSOCIATION OF  
THE AMERICAS**

**Mr Diego RISSO**  
Executive Director  
Seed Association of the Americas  
USA and Uruguay  
Email: [drisso@saaseed.org](mailto:drisso@saaseed.org)

**THE DEVELOPMENT  
FUND**

**Ms Elin Cecilie RANUM**  
Head of Programme  
The Development Fund  
Mariboegate 8, 0183 Oslo, Norway  
Phone: +47 9622 9600 (mobile) +47 2310 9600 (s.bord)  
Email : [elin@utviklingsfondet.no](mailto:elin@utviklingsfondet.no)

**TECHNICAL  
UNIVERSITY OF  
MUNICH**

**Ms Mrinalini KOCHUPILLAI**  
Munich, Germany  
Email : [m.kochupillai@tum.de](mailto:m.kochupillai@tum.de)

**THIRD WORLD  
NETWORK**

**Mr Sangeeta SHASHIKANT**  
Third World Network  
Phone: +41 78 757 2331  
Email : [sangeeta@twnetwork.org](mailto:sangeeta@twnetwork.org)

**SECRETARIAT  
INTERNATIONAL TREATY ON PLANT GENETIC RESOURCES FOR FOOD AND  
AGRICULTURE**

**Mr Kent NNADOZIE**

Secretary  
International Treaty on Plant Genetic Resources  
for Food and Agriculture  
Food and Agriculture Organization of the United Nations  
Viale delle Terme di Caracalla 1  
00153 Rome, Italy  
Phone: +39 0657053441  
Fax: +39 0657056347  
E-mail: [kent.nnadozie@fao.org](mailto:kent.nnadozie@fao.org)

**Mr Mario MARINO**

Technical Officer  
Phone: +39 06570455084  
Email: [mario.marino@fao.org](mailto:mario.marino@fao.org)

**Ms MaryJane RAMOS DELACRUZ**

Technical Officer  
Phone: +39 06570455274  
Email: [maryjane.ramosdelacruz@fao.org](mailto:maryjane.ramosdelacruz@fao.org)

**Mr Tobias KIENE**

Technical Officer  
Phone: +39 0657045  
Email: [tobias.kiene@fao.org](mailto:tobias.kiene@fao.org)

**Ms Anja CHRISTINCK**

Gichenbach 34, 36129 Gersfeld, Germany  
Phone: +49-6656-911516  
Internet: [www.seed4change.de](http://www.seed4change.de)  
E-mail: [mail@seed4change.de](mailto:mail@seed4change.de)

**Ms Laura LANCELLOTTI**

Intern  
Email: [Laura.Lancellotti@fao.org](mailto:Laura.Lancellotti@fao.org)

**Ms Rispah NGANGA**

Intern  
Email: [Rispah.Nganga@fao.org](mailto:Rispah.Nganga@fao.org)